

Madame la Directrice académique,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration Spécial Départemental,

Contexte général

Le 8 mars est la journée internationale des droits des femmes. Partout dans le monde, des femmes et des hommes se sont mobilisés au cours de cette journée et notamment par la grève féministe. Dans le contexte actuel, alors que les droits des femmes sont menacés par la montée des extrêmes droites, la progression des forces conservatrices et réactionnaires, le développement des idéologies masculinistes, cette journée prend tout son sens. La FSU réaffirme sa solidarité avec les femmes victimes et avec celles qui résistent et luttent pour l'égalité, la démocratie et la justice sociale.

La FSU agira sans relâche pour l'égalité professionnelle. Dans la Fonction publique, les inégalités salariales sont encore très importantes : les femmes constituent 73% des personnels de l'Éducation nationale, mais leur salaire net moyen à temps de travail équivalent est inférieur à celui des hommes de 15%. Cet écart salarial s'explique par plusieurs facteurs :

- des carrières plus lentes et moins favorables, notamment en raison d'interruption(s) de carrière non ou mal prise(s) en compte ;
- des primes et des indemnités mal réparties : les hommes en bénéficiant plus ;
- des temps partiels plus fréquents avec un impact sur leur progression salariale et leur retraite...

La FSU réclame donc une revalorisation de tous les métiers féminisés, une revalorisation des salaires avec une augmentation du point d'indice, l'égalité de carrière entre les femmes et les hommes, la neutralisation des congés familiaux sur les déroulés de carrière, l'abrogation de la réforme des retraites, qui pénalise en premier lieu les femmes ainsi que la suppression de la baisse du traitement salarial à 90% en cas d'arrêt maladie. En effet, cette mesure va avoir des conséquences néfastes sur la rémunération des agent.es, en particulier celles et ceux ayant les plus bas salaires, ainsi que pour les agent.es en situation de monoparentalité qui n'ont que leur salaire pour faire vivre leur famille.

Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes nécessite aussi un combat résolu contre les violences sexistes et sexuelles. Pour cela, il est notamment urgent d'engager une véritable éducation à l'égalité ainsi qu'à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité. La FSU acte positivement la publication des programmes d'EVARS. Ce programme ambitieux est un levier essentiel pour favoriser la connaissance et l'estime de soi, les relations saines entre les personnes et faire reculer les violences sexistes et sexuelles, les violences intrafamiliales comme les discriminations de genre. Il mêle les dimensions éducative et citoyenne pour permettre aux élèves de se connaître, de connaître les autres, mais aussi de grandir comme citoyen.ne éclairé.e dans la société qui les entoure. Le ministère devra veiller à sa mise en place effective dans tous les établissements scolaires. De plus, il devra organiser une solide formation des personnels sur le temps de

service qui ne saurait se résumer à quelques modules en ligne. Il sera également nécessaire d'engager les moyens humains suffisants, notamment en personnels sociaux et de santé, tant pour la mise en œuvre de ces programmes que pour répondre à la libération de la parole qu'ils susciteront immanquablement. Enfin, le ministère et ses représentant.es dans les académies et les départements devront protéger et accompagner les personnels contre les pressions, intimidations ou menaces de groupes réactionnaires qui essaieraient d'entraver l'action des professionnels de l'éducation en matière d'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité.

Carte scolaire second degré

En Vendée, la rentrée 2025 sera marquée par le retrait de 15 ETP en heures poste ainsi que par une prévision à la baisse des effectifs, principalement portée par les collèges. Pour la FSU, la baisse démographique observée doit être l'occasion d'améliorer les conditions d'enseignement des élèves et de travail des personnels. Cependant, la baisse démographique ne permettra pas à elle seule d'atteindre ces objectifs. Elle doit s'accompagner de choix politiques budgétaires forts qui puissent permettre de réduire significativement le nombre d'élèves par classe. Ainsi, dans notre département, malgré une baisse attendue de 363 élèves dans les collèges, on observe une stabilité du nombre moyen d'élèves par division en raison du retrait de 16 ETP. En effet, il était environ de 25,35 élèves à la prévision de janvier 2024. Il doit être d'environ 25,24 à la prévision de janvier 2025.

Pour la deuxième année consécutive, le solde créations / suppressions est négatif. Après avoir perdu 5 postes à la rentrée 2024, la Vendée devrait, de nouveau, perdre 5 postes à la rentrée prochaine. Pour les collèges, ce sont 23 créations et 21 suppressions qui sont proposées soit un solde positif de deux postes. Parmi les 23 créations, 21 sont liées à l'ouverture du collège de Talmont-Saint-Hilaire. 10 de ces postes seront pourvus par des transferts provenant du collège Jean Monnet des Sables-d'Olonne et du collège Corentin Riou de Moutiers-les-Mauxfaits. On observe que, parmi les 21 suppressions, 11 sont liées à l'ouverture du collège de Talmont, 4 concernent des postes vacants et que 6 donneront lieu à des mesures de carte scolaire. Dans les lycées, ce sont 5 créations et 12 suppressions qui sont proposées, dont deux modifications de supports qui apparaissent en suppression et création, ce qui représente un solde négatif de 7 postes. Les suppressions concernent des postes vacants à l'exception de l'une d'entre d'elle qui devrait engendrer une mesure de carte scolaire.

À ce stade de la préparation de rentrée, on observe que le nombre de neutralisations augmente notamment dans les collèges où ce sont 20 neutralisations qui sont prévues contre 12 l'an dernier à la même période. Pour les lycées, on compte 28 neutralisations contre 22 en mars 2024.

Les effets de la suppression de la technologie en 6^{ème} continuent à se manifester en termes de poste. Ainsi à la rentrée 2025, un nouveau poste sera supprimé. Il s'agit du 8^{ème} en trois ans. Enfin, nos inquiétudes se portent sur les postes d'allemand et de lettres classiques. Selon les documents fournis, deux postes de lettres classiques sont supprimés alors que deux postes l'ont déjà été à la rentrée 2024. En ce qui concerne l'allemand, un poste occupé est supprimé au collège Milcendeau de Challans après la suppression de celui du collège Jean Rostand des Herbiers à la rentrée 2023, de celui du lycée Atlantique et de celui de Lettres-Allemand au collège Pierre Mauger des Sables-d'Olonne à la rentrée 2022. De plus, trois postes sont neutralisés en raison d'un besoin inférieur au collège Jacques Laurent des Achards, au lycée Rabelais de Fontenay et au lycée Truffaut de Challans.

Madame la Directrice académique, nous ne pouvons pas terminer cette déclaration sans vous faire part de nos regrets de ne pas avoir été destinataire en amont de cette instance de l'ensemble des documents de travail. Bien que nous puissions entendre et comprendre les contraintes liées au contexte politique, qui ont probablement resserré le calendrier de préparation de rentrée, nous déplorons cette situation qui ne nous permet pas de mener à bien pleinement notre rôle de représentants des personnels.